

Bureau d'audience publique en environnement .

Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la
région administrative de la Côte-Nord

Mémoire

par

Innovation et développement Manicouagan (CID)

Présentation verbale

26 janvier 2012

1. Salutations

Monsieur le Président,

Nous tenons à remercier le bureau d'audience publique en environnement qui donne l'occasion à notre organisme de présenter le point de vue du milieu municipal et socioéconomique de la MRC de Manicouagan en ce qui concerne les projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

2. Présentation

- Le présent mémoire a été rédigé par :

Innovation et développement Manicouagan (CLD), organisme à but non lucratif, qui s'est vu déléguer une compétence en matière de développement économique par le conseil des maires de la MRC de Manicouagan et ce, en vertu des articles 94 et suivants de la Loi sur le ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation.

- La présidence du conseil d'administration de notre organisme est assumée par Madame Christine Brisson, mairesse de la Ville de Baie-Comeau. Le conseil intègre des membres qui sont issus du milieu des affaires et de l'économie sociale, ainsi que du milieu municipal.
- En rassemblant les acteurs du milieu municipal et d'affaires, la représentation du milieu socioéconomique bien couverte.

3. Le contexte régional

- En ce qui concerne la question des aires protégées :
 - Dès 2003, notre organisme signifiait au ministre de l'Environnement de l'époque, Thomas Mulcair, que notre région était en accord avec la désignation d'un statut de protection permanent pour l'aire protégée des monts Groulx et de l'Île Levasseur. Nous lui soulignons que le ministère devait toutefois réaliser au préalable une cartographie complète du territoire et des analyses pour s'assurer que nous ne risquions pas de soustraire au jalonnement, un territoire démontrant un potentiel minier exploitable.

- Nous recommandions la mise en place d'une table régionale, présidée par le milieu municipal, ayant pour mandat d'apprécier le travail d'inventaire des caractéristiques environnementales, minières et forestières des sites sélectionnés afin de mieux évaluer les enjeux économiques entourant l'atteinte de l'objectif initial de protection de 8 % du territoire.
- **Force est d'admettre que ces recommandations n'ont certainement pas reçu toute l'attention espérée, puisque ces recommandations pourraient être répétées encore dans le cadre des présentes audiences.**
- **Nous avons donc choisi de déposer un mémoire visant à démontrer justement à quel point il est important que l'identification des sites à protéger s'inscrive dans un processus de consultation qui intègre une réelle analyse des enjeux socioéconomiques, laquelle doit être améliorée dans la stratégie visant l'atteinte de la cible de protection de 12 % du territoire québécois.**
- Afin de soutenir cette affirmation, laissez-moi vous présenter le contexte démographique et économique dans lequel nous évoluons...

4. Les projets de réserves de biodiversité et les impacts sur le développement socioéconomique

- La MRC de Manicouagan compte 34,4 % de la population de la Côte-Nord.
- La population de la MRC de Manicouagan poursuit la décroissance amorcée il y a 14 ans et affiche une variation négative de 11 % depuis cette période, passant de 36 271 personnes en 1996 à une population estimée de 32 231 personnes en 2010.
- Cette baisse de la population dans la MRC de Manicouagan peut s'expliquer, en partie, par le départ vers les grands centres de personnes à l'âge de la retraite et par l'érosion naturelle de la population, mais également en raison de changements structurelles important qui affectent les secteurs de base de notre économie.
- Le tissu industriel s'est modifié considérablement depuis le début des années 2000. L'industrie forestière régionale a connu très certainement l'une des plus graves crises de son existence. La baisse de la possibilité forestière attribuable à de nombreux facteurs est en partie responsable de la fermeture de nombreuses scieries sur le territoire. De plus, AbitibiBowater, maintenant appelé Produits forestiers Résolu, annonçait en avril 2011 une fermeture définitive de sa machine # 2 à sa papetière de Baie-Comeau.
- Avec une devise canadienne au pair avec le dollar américain, un marché du papier journal et du bois d'œuvre en turbulence, cette industrie peine à être compétitive et à se restructurer.

- Devant ces constats, la région de Manicouagan n'a d'autres choix que de miser sur la diversification de sa base économique.
- Plus récemment, les investissements annoncés dans la foulée du Plan Nord donnent énormément d'espoir aux communautés touchées par le ralentissement économique. Pour cette raison, le développement de projets miniers représente une opportunité pour hausser l'offre d'emplois sur le territoire et ainsi, pallier aux effets négatifs liés à la crise subie par l'industrie forestière.

5. Position d'Innovation et développement Manicouagan (CLD) et principales recommandations

Prémisses :

- L'objectif annoncé visant la protection de 12 % du territoire québécois est important.
- Nous tenons à souligner que les sites identifiés par le ministère du Développement durable et des Parcs semblent être parfaitement représentatifs des écosystèmes particuliers de notre milieu. L'ensemble de l'information mis en ligne témoigne toutefois de la nécessité de cibler ces territoires afin d'atteindre un niveau acceptable de protection de la biodiversité.
- Les projets des réserves de biodiversité s'inscrivent dans une dynamique de développement durable.
- Il faut s'assurer de la prise en compte des enjeux socioéconomiques dans la mise en œuvre du plan d'action sur les aires protégées 2011-2015.
- Le plan doit considérer les répercussions économiques pouvant toucher les entreprises du secteur des ressources naturelles, les répercussions sociales pour les communautés, de même que les besoins actuels et futurs d'accès au territoire.

Ainsi, nos questionnements et recommandations dans le cadre de ce présent mémoire sont les mêmes que le ministre et sont fondés plus particulièrement sur :

- A) Le processus de consultation pour la création
- B) L'impact sur le potentiel minéral
- C) L'impact sur la possibilité forestière
- D) L'accès au territoire
- E) Les objectifs du Plan Nord

Quant au processus de création des aires protégées

Constats :

- 1 Les organisations de développement économique des milieux ne sont pas encore tout à fait parties prenantes de la démarche.
- 2 Lors des ateliers préparatoires, on observe peu de présence d'organisation des milieux socioéconomiques comme les centres locaux de développement (CLD), les chambres de commerce, les regroupements d'entreprises sectorielles ou syndicales.
- 3 Les dimensions sociales et économiques représentent deux pans importants du développement durable.
- 4 Il nous apparaît donc essentiel pour le MDDEP de s'adjoindre les CLD des territoires lors de la démarche de consultation afin de bonifier l'analyse des enjeux sociaux, économiques et politiques d'une aire protégée donnée.

Recommandation #1

Que soit mise en place une table régionale, présidée par le milieu municipal et dont les organismes socioéconomiques y trouveraient place. Cette table aurait pour mandat d'analyser le travail d'inventaire des caractéristiques environnementales, minières et forestières des sites sélectionnés afin de mieux évaluer les enjeux économiques entourant l'atteinte de l'objectif de protection de 12 % du territoire.

Recommandation #2

Que le MDDEP s'adjoigne les organismes de développement socioéconomique des territoires ciblés, dont les centres locaux de développement (CLD), lors de la démarche de consultation afin de bonifier l'analyse des enjeux sociaux et économiques d'une aire protégée donnée.

Quant aux processus de détermination des limites des réserves de biodiversité

Constats :

1. Il est spécifié qu'une aire protégée est identifiée puis par la suite soumise au **MRNF pour consultation**. Les propositions sont alors abandonnées ou modifiées en fonction des contraintes économiques des industries forestières et minières.
- 2 Difficile pour notre organisme de juger objectivement du « bien-fondé » de la délimitation des réserves de biodiversité et nous n'avons pas en main le cadre d'analyse ni les critères d'évaluation des impacts.

Recommandation #3

Nous suggérons que les élus soient impliqués dès les premières étapes du processus de mise en place de nouvelles aires protégées et de détermination des zones d'exclusion d'activités industrielles.

Que des outils de prise de décision soient mis en place pour que les représentants du milieu et des ministères soient en mesure de jauger objectivement de l'atteinte ou non de l'objectif de protection d'un milieu écologique donné. Ce mécanisme doit permettre de mesurer également les impacts économiques à l'étape du choix d'un site par rapport à un autre site donné.

Que le MDDEP doit s'adjoindre l'expertise du MDEIE en plus de celle du MRNF pour l'évaluation des impacts économiques d'un site donné.

Quant à la réserve de biodiversité du lac Pléti

Constats :

1. Le potentiel minier dans le périmètre de la réserve de biodiversité du Lac Pléti est connu depuis longtemps.
2. Le (CPDM) faisait état lors de la consultation du 18 mai 2010 de la présence d'un important indice ferrifère directement au cœur de la réserve projetée du Lac Pléti. Je vous fais remarquer que ce sujet n'a pas été traité ni lors de l'atelier préparatoire de juin 2010, ni dans la synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique;
3. L'indice ferrifère du Lac Pléti, de même que le gisement Mouchelagan détenu actuellement par une filiale d'Argex Mining inc., sont localisés dans la portion la plus au sud de la fosse du Labrador. Dans ce contexte, ce sont probablement les gisements les plus près du littoral et donc potentiellement parmi ceux démontrant les plus bas coûts d'exploitation au Québec.

Recommandation #4

Que le MDDEP révise le périmètre établi et nous exigeons de connaître le véritable potentiel minier de la zone par un expert indépendant avant que ce territoire soit soustrait indéfiniment au jalonnement minier.

Recommandation #5

Que le projet d'octroyer un statut permanent à la réserve de biodiversité projetée du Lac Pléti ne soit pas mis de l'avant, faute de données exhaustives.

Quant aux réserves de biodiversité : Lac Berté, Paul Provencher et Vallée de la rivière Godbout

Constats : Possibilité forestière

- 1 Peu probable qu'une scierie connaisse des difficultés à court terme uniquement en raison de la mise en place des aires protégées.
- 2 L'effet cumulatif vient poser problème car notre région a vu sa possibilité forestière diminuée de 42 % depuis 2005. Selon les barèmes reconnus, on peut convenir que chaque mètre cube de bois récolté génère 200 \$ en retombées économiques directes. C'est donc un manque à gagner de 400 millions de dollars que notre région doit absorber depuis quelques années. Cette industrie est fragile et chaque millier de mètres cubes d'approvisionnement en moins peut compromettre une éventuelle relance de ce secteur sur une perspective à moyen et long terme.

Recommandation #6

Que le MRNF mette en place des mesures de mitigation pour pallier aux impacts négatifs sur la possibilité forestière pour les entreprises. Ces mesures fiscales doivent être établies pour augmenter les rendements forestiers afin de compenser les baisses anticipées de la possibilité forestière dans le cadre de l'atteinte de l'objectif de protection jusqu'à 12 %.

Constats : Accès au territoire

Nous constatons qu'

1. À partir de 2013, le MRNF aura maintenant pour mandat de planifier la construction des chemins forestiers. La construction et l'entretien seront confiés à la compagnie qui détiendra les garanties d'approvisionnement.
2. Les réserves de biodiversité auront un impact sur les coûts d'exploitation des entreprises en raison du fait qu'elles devront contourner une aire protégée pour atteindre le nouveau secteur d'exploitation.

Recommandation #7

Qu'un crédit d'impôt supplémentaire à la construction de chemin forestier secondaire soit établi, lorsque l'industrie doit supporter des coûts supplémentaires pour contourner des aires protégées. La hausse des coûts de récolte doit également être revue en ce sens afin de ne pas nuire à la compétitivité de notre industrie déjà fragilisée.

Constats : Plan Nord

1. La région Manicouagan doit rapidement réussir sa relance économique et maintenir une place stratégique dans la foulée du Plan Nord. Cette relance peut à priori s'établir sur la base des projets miniers annoncés dans la fosse du Labrador.

2. Un nouvel enjeu se pointe en 2012 d'assurer la réussite du Plan Nord, soit les tracés de corridors de transport de minerai sur le territoire nord-côtier.
3. L'usage « transport à des fins industrielles » étant non permis dans les réserves de biodiversité, il devient nécessaire de délimiter le tracé optimal pour le transport du minerai avant d'octroyer le statut définitif de protection à ces trois réserves projetées.

Recommandation #8

Que le gouvernement puisse sursoir pour une période de dix-huit mois toute décision quant au changement de statut pour les réserves de biodiversité Lac Berté, Paul-Provencher et Vallée de la rivière Godbout.

L'enjeu du Plan Nord et l'importance d'établir des corridors de transport de minerai en provenance de la fosse du Labrador étant stratégique pour assurer la relance économique de l'ouest de la Côte-Nord, nous croyons nécessaire d'évaluer le tout avant de statuer sur ces zones.

Cette période devrait être suffisante pour permettre la mise en place de la Société du Plan Nord, de réaliser les études liées aux tracés potentiels et définitifs ainsi que d'intégrer ces territoires avant 2015.

8. Conclusion

- Comme nous l'affirmions en 2003, nous sommes toujours d'accord avec l'objectif gouvernemental de protéger 12 % du territoire.
- Toutefois, nous souhaitons plus que jamais être reconnus comme un partenaire stratégique dans l'atteinte de cet important objectif du gouvernement de même que pour ceux également du Plan Nord et de l'occupation dynamique du territoire.
- Cette démarche doit être réalisée en s'assurant de l'équilibre entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, en se basant sur des critères objectifs prenant en compte les réalités territoriales.
- Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Commissaires, de bien vouloir prendre en considération les quelques recommandations de notre mémoire afin de permettre l'atteinte des objectifs gouvernementaux tout en soutenant nos efforts pour dynamiser l'économie de la belle région de Manicouagan.

Merci.